Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260601-DP_2026_049-DE

FOUGÈRES AGGLOMÉRATION

DÉCISION DU PRÉSIDENT
DP_2026_049

Décision du Président
DP_2026_049 – Fourniture et pose d'un nouveau portail sur la station d'épuration de la commune de Javené – service environnement

La Présidente,

Considérant que, suite à la prise de compétence en matière d'assainissement pour Fougères Agglomération depuis le 1er janvier 2020, il lui incombe l'entretien de la station d'épuration, des réseaux de collecte des eaux usées et ouvrages annexes sur la commune de Javené ;

Considérant que, à la suite du vol du portail de sortie de la station d'épuration de Javené, constaté le 25 juin 2025, une barrière de sécurité provisoire a été installée le jour même, et qu'il est depuis nécessaire de fournir un nouveau portail pour assurer la sécurité d'accès au site de traitement des Eaux Usées. Les travaux impliquent la fourniture et la pose d'un nouveau portail avec serrure sur le site de la station d'épuration ;

Considérant qu'une consultation a été lancée afin de mener à bien les travaux à entreprendre ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2026.101 du Conseil d'Agglomération en date du 20 avril 2026 portant délégation du Conseil d'Agglomération à la Présidente ;

DÉCIDE :

Article 1 – **DE RETENIR** l'offre de l'entreprise SAUR, 26 route de Chavagne 35310 MORDELLES, pour la fourniture et pose d'un nouveau portail en sortie de la STEP de Javené, pour un montant de **5 995 € HT**, soit 7 194 € TTC ;

Article 2 – **D'AUTORISER** la Présidente ou le Vice-président délégué à effectuer tous les actes se rapportant à l'exécution de la présente décision ;

Article 3 – **D'INFORMER** le Conseil d'Agglomération lors d'une prochaine réunion du Conseil ;

Fait à La Selle-en-Luitré, le 1/06/26

Alice LEBRET
Présidente

Pour le Président et par délégation
Le Vice-président délégué

Gilbert FESSELIER

FOUGÈRES AGGLOMÉRATION